

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 905

présenté par

M. Verny

-----

**ARTICLE 4**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 6° Avoir été informé de la possibilité de recourir à la sédation profonde et continue jusqu'au décès. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La sédation profonde est une alternative éthique à l'aide à mourir. Elle doit être systématiquement proposée et expliquée comme solution de soulagement.